

AVIS A TOUS LES ADMINISTRES DE PONT L'ABBE D'ARNOULT

Nous allons entamer une procédure liée à une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de « Sécheresse et Réhydratation des sols » pour la période estivale 2026.

Si vous êtes concernés, vous devez déposer un dossier complet à la mairie, soit en main propre, soit par mail à : mairie@ville-pont-labbe-darnoult.fr ET prévenir votre assurance.

Le dossier doit contenir, obligatoirement :

- 1 courrier, le plus détaillé possible, indiquant les désordres subis.
- Des photos montrant les dégâts causés

Un dossier incomplet, ne pourra pas être pris en compte.

Pont l'Abbé d'Arnoult,
Le 10 août 2026.

Le maire,
Alexandre SCHNEIDER

